

Fiches Techniques

Accompagnement des Réfugiés

Sources :

- Livret pédagogique « Le Parcours d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » de Forum-Réfugiés-Cosi
- Formation sur « l'Accompagnement des Demandeurs d'asile et des Bénéficiaires de la Protection Internationale » d'IN FORMATIO (Cédric BARBERON) – Janvier 2021

LEXIQUE DES SIGLES

- **ADA** : Allocation pour Demandeur d'Asile
- **ADOMA** : Bailleur Social Logement Accompagné
- **APT** : Autorisation Provisoire de Travail
- **ASE** : Aide Sociale à l'Enfance (gérée par le Conseil Départemental)
- **ATSA** : Accueil Temporaire Service de l'Asile (dispositif d'hébergement d'urgence par ADOMA)
- **BPI** : Bénéficiaire de la Protection Internationale : terme qui englobe les réfugiés et les protégés subsidiaires.
- **CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile
- **CAES** : Centre d'Accueil et d'Examen des Situations
- **CAO** : Centre d'Accueil et d'Orientation
- **CERCRL** : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
- **CESEDA** : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et des Demandeurs d'Asile
- **CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- **CIR** : Contrat d'Intégration Républicain
- **CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile
- **CPH** : Centre Provisoire d'Hébergement, destiné à accueillir les personnes ou familles ayant obtenu une protection internationale
- **CSS** : Complémentaire Santé Solidaire (remplace la CMU-C)
- **DDCS/DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations)
- **DGCS** : Direction Générale de la Cohésion Sociale
- **DGEF** : Direction Générale des Etrangers en France (Ministère de l'Intérieur)
- **DGEFP** : Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Ministère du Travail)
- **DIAIR** : Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés
- **DIHAL** : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
- **DNA** : Dispositif National d'Accueil
- **DRDJSCS** : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- **FAMI** : Fond d'Accueil et Intégration (fonds européens)
- **FTDA** : France Terre d'Asile
- **GUDA** : Guichet Unique des Demandeurs d'Asile
- **HCR** : Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies
- **HOPE** : Programme d'Hébergement, d'Orientation et Parcours vers l'Emploi
- **HUDA** : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- **MIE** : Mineurs Isolés Etrangers
- **MNA** : Mineurs Non Accompagnés
- **OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- **PIAL** : Parcours d'Intégration pour l'Acquisition de la Langue
- **PUMA** : Protection Universelle Maladie (remplace CMU)
- **PRADHA** : Programme d'Accueil et d'Hébergement pour Demandeurs d'Asile (géré par ADOMA et OFII)
- **SPADA** : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

Accompagnement des Réfugiés

Fiche technique N°4 : Droit à la santé

1- Droit à la Protection Universelle Maladie (PUMA)

La démarche d'affiliation, au titre de la PUMA est effectuée généralement au cours de la demande d'asile.

Les BPI possèdent une Attestation de couverture sociale, avec un numéro national provisoire qui commence par 7 pour les homes et par 8 pour les femmes. La protection est accordée pour une durée d'un an à compter de la date figurant sur l'attestation de droits. Le renouvellement est automatique pour les bénéficiaires du RSA.

L'immatriculation définitive et l'obtention de la carte vitale, intervient lorsque le titre de séjour est établi, après enregistrement à l'état civil.

2- Droit à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

Les bénéficiaires du RSA ont droit à la CSS.

Dans les autres cas, le droit à la CSS dépend des ressources durant les 12 mois précédant la demande y compris les revenus de minimas sociaux.

Important :

- ✓ *Veiller au renouvellement des droits*
- ✓ *Ouvrir un Compte Ameli*
- ✓ *Prévenir du changement d'état civil quand les actes de l'OFPRA sont délivrés et demander une carte vitale*
- ✓ *Penser aux bilans de santé CPAM (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F170>)*

3- Accès aux soins de santé mentale

Il existe très peu de structures dédiées à l'accompagnement psychologique et/ou psychiatrique des personnes réfugiées, proposant une approche spécifique du traumatisme lié au parcours d'exil.

La première orientation classique est celle des CMP Adultes (Centre Médico Psychologique) attachés à un hôpital.

<https://www.ch-marchant.fr/centre-medico-psychologique>

Les Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP) interviennent à l'extérieur des établissements au plus près des lieux de vie des personnes défavorisées et des acteurs sociaux qui les suivent. Elles peuvent intervenir pour désamorcer une situation critique, accompagner les personnes dans leur parcours de soins mais également former et accompagner les acteurs sociaux pour leur permettre de mieux appréhender les troubles psychiques, les situations de détresse sociale ou les aider à orienter vers d'autres acteurs de la santé mentale.

<https://www.chu-toulouse.fr/presentation-de-l-empp>

A Toulouse, l'Equipe Mobile d'Intervention et de Crise (EMIC) du CHU Marchant intervient sur la ville de Toulouse et les communes immédiatement limitrophes.

L'EMIC s'adresse à une population de plus de 16 ans en situation de souffrance psychique, en rupture ou en non demande de soins. Les médecins et infirmiers de l'EMIC interviennent dans tout milieu (personnel, professionnel, social, institutionnel, scolaire...)

Le site (<https://www.comede.org>) est une mine d'informations concernant la santé des publics exilés